AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1311
FR0010526814-FS0455

4 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SUPERSONIC IMAGINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juillet 2014, complété par un courrier reçu le 4 juillet 2014, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juin 2014, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes, sociétés dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA[1], les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société SUPERSONIC IMAGINE et détenir indirectement 1 602 679 actions SUPERSONIC IMAGINE représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Bpifrance Participations SA	1 387 679	8,65
CDC Entreprises Valeurs Moyennes	215 000	1,34
Total CDC	**1 602 679**	**9,99**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société SUPERSONIC IMAGINE.

[1] BPI Groupe SA est contrôlée conjointement à 50% par la Caisse des dépôts et consignations et à 50% par l'EPIC BPI Groupe.
[2] Sur la base d'un capital composé de 16 047 728 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.